

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra le 11 janvier 2023.



Conseil de quartier no. 6 Secteur Bourlamaque | Louvicourt

COMPTE RENDU de la séance du conseil de quartier no. 6, secteur Bourlamaque | Louvicourt, tenue le 21 septembre 2022 à 18 h 30, dans la salle communautaire de Louvicourt.

PRÉSENCES

Mme Sylvie Hébert, conseillère municipale district no. 6, présidente du conseil de quartier
Mme Maude Gélinas, conseillère de quartier
Mme Louise Landry, conseillère de quartier
Mme Line Charest, conseillère de quartier
Mme Vanessa Webster, conseillère de quartier
M. Yval St-Pierre, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENCES

M. John Rollin, conseiller de quartier

ASSISTANCE : 35 PERSONNES

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La présidente du conseil de quartier, Mme Sylvie Hébert, souhaite la bienvenue aux gens présents. Elle procède ensuite à l'ouverture de la séance à 18 h 32.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Louise Landry de l'adopter, tout en gardant le point *varia* ouvert au cours de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-09-01

3. Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la séance du 25 mai 2022

La présidente passe en revue le compte rendu de la dernière assemblée. Il est proposé par Mme Yval St-Pierre, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-09-02

Suivis :

Mme Sylvie Hébert fait les suivis des points suivants abordés lors de la dernière rencontre :

- a) Policière-marraine :** Le quartier ne s'est pas encore fait désigner une nouvelle policière-marraine; Mme Hébert n'a pas eu de nouvelles suite à ses démarches.
- b) Boîtes postales rue Wyeth :** Tant et aussi longtemps que cette rue ne sera pas reconnue par la municipalité, le dossier restera en suspens.
- c) Poste d'agente du patrimoine à la Ville de Val-d'Or :** En date du 6 septembre 2022, Mme Nathalie Faucher a été sélectionnée au poste d'agente du patrimoine immobilier au Service permis, inspection et environnement de la Ville de Val-d'Or. On est bien contents de cette nomination!

d) Page Facebook : La communauté de Louvicourt a une nouvelle page Facebook intitulée « Comité de loisirs de Louvicourt », où il sera possible de rester à l'affût des nouvelles locales et des activités organisées.

e) Parc des Nations : Mme Hébert explique que ce parc se voulait un projet privé. Actuellement, toutes les briques auraient été gravées et il ne serait plus possible de faire ajouter noms d'autres familles.

4. Akabaska : Mme Hébert rappelle qu'il y a eu une consultation publique à ce sujet. La mine a créé un espace où les citoyens peuvent s'exprimer librement sur le projet, adresser leurs questions, apporter leurs suggestions, commentaires et doléances.

5. Retour sur l'activité à Louvicourt : Une citoyenne fait le bilan de la journée familiale s'étant déroulée : en somme, ce fut une réussite. L'activité avait lieu le samedi 13 août du matin jusqu'à 13 h 30. Elle rapporte que le diner hot dog a très bien marché; plus de 125 personnes ont mangé. Le BBQ était fourni par Sogitex. Les gens ont adoré les jeux gonflables. Cependant, peu de familles de Louvicourt étaient présentes. Plusieurs étaient partis en vacances, les dates seront revues pour avoir des familles du secteur. Samedi le 17 juin 2023 serait la nouvelle date envisagée pour la tenue de l'activité l'an prochain. Une seule famille du Lac-Simon est venue. La députée Sylvie Bérubé était présente. L'on rapporte que ce fut beaucoup d'ouvrage pour manipuler et monter les jeux; l'an prochain, un service clé en main sera privilégié.

Mme Hébert rappelle qu'un montant d'argent peut être utilisé pour l'organisation de tels événements. Certaines personnes dans l'assemblée assurent de ne pas avoir entendu parler de la tenue de cet événement. Pourtant, les organisatrices avaient fait de la publicité dans les commerces du village et dans les médias sociaux. Il faut bien dire que pour une première activité de la sorte, les organisatrices ont aussi voulu s'assurer de fournir à la demande en ne publicisant pas trop l'événement.

Finalement, le 8 octobre prochain aura lieu une activité de bricolage à Louvicourt avec les parents et enfants. L'organisatrice invite les gens à suivre la page Facebook du Comité de loisirs de Louvicourt pour plus d'information.

6. Stèle (entrée de ville) : Pour faire un bref historique, la stèle, qui est constituée d'un bloc de pierre, s'est effondrée en raison du mortier qui n'est pas de bonne qualité et qui s'est brisé. La Ville devait faire réparer la stèle cette année, mais la personne qui devait s'en occuper s'est désistée. En plus, des malfaiteurs ont recouvert la stèle de graffitis; fort heureusement, une solution créative fut trouvée et des fleurs ont été peintes par-dessus. Mme Hébert mentionne que la Ville est toujours à la recherche d'un maçon pour réparer la stèle, ce n'est pas un oubli.

7. Entretien du centre communautaire : Mme Hébert avait remis une liste de réparations à la Ville; les travaux avancent de bons trains. Elle invite les citoyens à soumettre leurs idées pour mieux habiter l'endroit. Par exemple, on pourrait organiser un petit coin patrimoine, en affichant des photographies historiques.

8. Stationnement et logement au centre-ville : Avec la pénurie de logements, les promoteurs immobiliers se proposent pour construire de nouveaux édifices, cependant l'une des contraintes est le manque d'espace pour les stationnements. L'on craint que les locataires hésitent à louer des logements sans stationnements. Il faut bien rappeler qu'en région, et tout particulièrement à Val-d'Or, près de 90 % des gens possèdent des voitures et bien souvent un couple possède deux voitures. Mme Hébert questionne l'assemblée en vue d'obtenir des pistes de solutions. Parmi les idées énoncées :

- Construire des stationnements souterrains (d'autant plus facile si le bloc appartement a passé au feu);
- Interpeller les leaders pour inciter les gens à changer leurs modes de vie (covoiturage, marcher pour aller à l'école ou au travail, utiliser les terrains vacants pour construire des logements abordables, construire des pistes cyclables à proximité des immeubles et de beaux trottoirs pour préconiser d'autres moyens de transport que la voiture...);

- Et finalement, certains proposent d’avoir des transports en commun gratuits ou l’accès à un taxi-bus.

9. Environnement – Lac Ben

Arrivée de plusieurs citoyens vers 19 h venant contester une demande citoyenne faite à la Ville; celle d’interdire les embarcations motrices sur le lac Ben.

Mise en contexte : Mme Hébert a commencé par recevoir un appel; une résidente voulait interdire la navigation des embarcations à moteur sur le lac Ben en raison du bruit occasionné et de la perturbation des eaux (présence d’huiles, vagues). Mme Hébert a recueilli le commentaire de la plaignante, cependant, elle l’a bien avisé qu’il faudrait plus qu’une majorité de citoyens soient défavorables aux embarcations à moteur sur le lac Ben pour aller de l’avant avec sa demande. Entre-temps, deux appels de citoyens mécontents furent reçus. Mme Hébert dut réexpliquer la démarche. Pour elle, il était impératif de documenter la problématique. S’agit-il seulement de trois ou quatre citoyens avec des comportements dérangeants : navigant trop tôt, tard, faisant du bruit, ne respectant pas l’environnement (huile dans l’eau, algues). Mme Hébert voulait que l’on s’assure d’avoir l’expertise d’un biologiste avant d’émettre de telles opinions.

Interventions du public : La présidente invite les citoyens présents à prendre la parole à tour de rôle.

- Un citoyen témoigne à l’effet que le lac Ben a toujours été propre depuis 1976.
- Un autre citoyen mentionne qu’il y a 15-20 ans, les citoyens avaient voté pour le droit de naviguer avec des embarcations à moteur sur les lacs Ben, Bailleul et Sabourin. Il se questionne : pourquoi remet-on en question?
- Un autre citoyen mentionne que dans le temps, il existait une association pour maintenir le lac tel quel.
- Une biologiste se trouve parmi l’assemblée. Curieuse de connaître les enjeux qui incitent certains à vouloir interdire les embarcations à moteur sur le lac Ben, elle s’est informée pour savoir l’effet véritable de la circulation de telles embarcations sur le lac. Tout d’abord, elle constate qu’il n’y a pas une surabondance de bateaux sur les eaux. Il est important que les moteurs soient en ordre pour ne pas altérer la qualité de l’eau. Plusieurs facteurs peuvent amener le vieillissement prématuré d’un lac : le soulèvement de sédiments par de très gros bateaux, l’installation de fosses septiques hors des normes, et la présence de terres agricoles sur les terres avoisinantes. Puisque l’on peut exclure tous les facteurs mentionnés, on ne s’adresse pas selon elle à la bonne cible.
- Un monsieur a en sa possession un rapport de la santé du lac Ben. Ce rapport aurait été réalisé par ces chercheurs de l’UQAT. Ceux qui en veulent copie peuvent lui demander.
- Un résident mentionne qu’il réside depuis six ans au lac Ben, et qu’il a acheté sa propriété en connaissance de cause.
- Une agente immobilière est présente. Elle explique qu’advenant qu’il devienne interdit de naviguer avec des embarcations motrices sur le lac Ben, le prix des maisons pourrait perdre entre 8 à 10 % de leur valeur.
- Une citoyenne du lac Ben mentionne qu’il n’y a que très peu de bruits dans les environs. D’après elle, le lac est hyper calme et les gens sont très respectueux. Les riverains ne sont pas submergés de grosses vagues. Bref, la quiétude est déjà présente autour de ce lac.
- Un citoyen avance que les eaux (les cours d’eau) sont gérées par une loi fédérale et que la municipalité ne peut intervenir dans ce dossier. Mme Hébert rectifie cette information; elle mentionne que la Ville bénéficie d’un certain pouvoir de recommandation auprès des autorités.

Durant les interventions du public, une feuille de présence circule sur laquelle les résidents doivent inscrire leurs votes. Vingt-deux signatures de propriétaires sont recueillies dans l’assemblée, et tous votent à l’unanimité pour « Oui aux embarcations ».

Est-ce que la procédure ira plus loin? Effectivement, suite à la compilation des votes, il sera décidé si ou non le lac Ben restera un lac permis aux embarcations.

Admettons que le résultat du vote serait moitié-moitié, la Ville fera un référendum en bonne et due forme. Dans l'assemblée, une résidente exprime qu'il serait important de discuter des opinions divergentes, et ensuite de se positionner. Il faut éviter de séparer les concitoyens. Les gens présents saluent ce commentaire.

Mme Hébert décide qu'elle tiendra une réunion spéciale sur ce sujet. Un consensus sera visé, pas uniquement la majorité. Dans un premier lieu, elle contactera la résidente pour savoir si elle maintient sa demande. Si tel est le cas, une rencontre spéciale aura lieu, suivi d'un vote contrôlé, puis suite aux résultats obtenus, le dossier pourra se clore. La conseillère rassure les gens présents dans l'assemblée que la démarche se fera prochainement. Des lettres seront envoyées aux citoyens si référendum il y a. On s'assurera de les adresser aux adresses postales des comptes de taxes.

10. Trottoir rue Allard : Les trottoirs sont cassés et cela peut être dangereux. Mme Hébert a demandé à la directrice générale de la Ville de l'argent qui devra être investi dans la réfection du trottoir, et il faudra investir 5M\$ par année pour les travaux et entretenir le tout. Ce qui explique que l'on attend que les trottoirs soient vraiment en mauvais état pour être réparés. Le budget de la Ville va sortir au mois de décembre, on espère que les trottoirs de la rue Allard seront priorisés. Il s'agit d'un budget annuel.

11. Varia

- a) **Vote par anticipation :** Le Centre communautaire de Louvicourt sera utilisé pour le vote par anticipation le dimanche 25 septembre, de 13 h à 17 h. Le 3 octobre étant jour de l'élection; les citoyens pourront voter au centre communautaire entre 9 h 30 et 20 h. Pour plus d'informations sur les élections et les bureaux de scrutins, les citoyens du secteur Bourlamaque peuvent visiter le site web d'Élections Québec au www.electionsquebec.qc.ca.
- b) **Silhouettes bleues :** La mine Eldorado Gold a enlevé les silhouettes bleues installées sur la clôture à la sortie de la Ville de Val-d'Or. Eldorado les a remise à la polyvalente pour qu'elle puisse les repeindre et les réinstaller; or, l'école a décidé de ne pas les réinstaller vu leur mauvais état.
- c) **Pont chemin Chimo :** Cet été, le pont avait passé proche de s'effondrer et d'être emporté. Pour pallier à la situation, la Ville avait fait venir une compagnie pour réaliser des travaux temporaires. Permettant de réduire les dégâts, ces travaux avaient coûté 34K. Aux dernières nouvelles, c'est la compagnie Interfor, spécialisée dans les produits du bois, qui pourrait refaire le pont à neuf.
- d) **Augmentation des coûts de contrats de neige :** Au conseil municipal, on a appris que pour déneiger le lac Wyeth secteurs est et ouest, il y aura entre 20 à 30 % d'augmentation des prix des contrats de déneigement. Mme Hébert rappelle que le garage municipal est actuellement plein de camions et d'équipements et qu'on a la main-d'œuvre pour ces équipements-là. Pour améliorer les services, il faudrait 13M\$ pour construire un nouveau garage. La Ville fait toujours affaire avec le CGER. Mme Hébert invite les gens à visiter le garage, lors des portes ouvertes, pour constater que les lieux sont pleins. Elle rappelle que l'augmentation des coûts des contrats de déneigement est extraordinaire. Il faudrait que le gouvernement aide les municipalités pour ne pas que les citoyens aient à payer directement.
- e) **Stationnement du centre communautaire :** Mme Landry explique qu'en face des boîtes postales il y a un trou. La problématique sera rapportée aux travaux publics suite à la rencontre.
- f) **Bornes-fontaines :** Pour un enjeu de sécurité, M. St-Pierre demande de repeindre les bordures des trottoirs où se situent les bornes-fontaines afin que les conducteurs ne s'y stationnent pas, et que le champ reste libre en cas d'urgences.
- g) **Permis pour coupe du bois :** Un citoyen demande s'il faut un permis pour couper du bois sur son terrain. Monsieur mentionne qu'au moins 50 % des arbres furent coupés sur le terrain d'un voisin sans qu'il n'ait

obtenu de permission. Il déplore cette situation. Mme Hébert explique qu'il est toujours possible d'adresser une plainte en écrivant à la Ville de Val-d'Or et que les règlements existent pour réguler ces comportements.

- h) Demande d'avoir un chemin carrossable au lac Ben :** Un citoyen demande à ce que les chemins soient sablés et mieux entretenus. Cela améliorerait la qualité de vie de 75 résidents. La demande est prise en compte.
- i) Demande d'ajout de toilette chimique au centre-ville de Val-d'Or :** Suite à une discussion autour de l'itinérance, une citoyenne travaillant depuis quelques années au Continental, dans le centre-ville de Val-d'Or rapporte qu'il est dangereux de rentrer à la maison après son quart de travail durant la nuit. Elle raconte être presque forcée de donner de l'argent aux flâneurs de peur des représailles, comme de faire abîmer son véhicule. Elle remarque aussi un fort achalandage de personnes aux toilettes de l'hôtel, qui n'y sont pas clientes ce pour quoi elle recommande l'ajout d'une toilette dans le secteur. Mme Hébert explique qu'une toilette isolée, utilisable en toutes saisons, est actuellement en commande.
- j) Règlementation sur les poulaillers :** Une citoyenne demande à ce que la règlementation soit clarifiée pour ceux qui habitent en forêt ou qui ont des chalets. Elle aimerait que soit précisé la distance acceptable entre le poulailler et le bord du lac et aussi avoir plus de précisions sur l'épandage de fumier. Elle aimerait que les œufs ne soient pas vendus, car les œufs des agriculteurs sont régis par l'UPA, examinés et certifiés. Elle aimerait que soit interdit les coqs en raison de leurs chants. Mme Hébert rappelle qu'en dépit de la règlementation, il importe avant tout de cultiver des liens de bons voisinages et de s'en parler entre voisins lorsque possible. Elle ajoute qu'il sera interdit d'avoir des coqs de toute façon et que le règlement devrait sortir l'été prochain.
- k) Conteneurs interdits à Louvicourt :** Une citoyenne mentionne qu'elle a dû se défaire du conteneur placé sur son terrain suite à un avis reçu par la Ville. Elle déplore que certains résidents aient toujours sur leurs terrains de tels conteneurs. Pourquoi ont-ils été pénalisés et d'autres non? Mme Hébert explique qu'il faudra faire une plainte à la Ville de Val-d'Or, appuyée d'une photo. Ce n'est qu'à travers ce processus que la Ville interviendra.
- l) Abat-poussière :** Cet été, les travaux publics ne sont passés qu'une fois pour rabattre la poussière. Une dame propose que vu qu'une mine ouvrira bientôt, on puisse leur demander de l'aide pour refaire le chemin. Mme Hébert rappelle que si vous avez des questions/commentaires, vous pouvez les faire parvenir à la Ville de Val-d'Or et les messages seront redirigés vers le bon service.

12. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 11 janvier 2023, 18 h 30, dans la salle du conseil de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Yvette Landry de lever la séance. Il est 20 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-09-03

CHANTAL GAIGNARD
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE